

ARRETE MUNICIPAL n° 2024.27

Objet :
Réglementation du stationnement
pour la messe chrismale
du 26 mars 2024

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.411-8 et L.325-1
- ◆ Vu l'article R.610-5 du code pénal
- ◆ Vu la demande de la paroisse Sainte Teresa de Calcutta à Saint-Jorioz pour la célébration de la messe chrismale du mardi 26 mars 2024
- ◆ Considérant la nécessité de régler le stationnement, afin d'assurer la sécurité des personnes et le déroulement de la cérémonie dans les meilleures conditions.

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre de la célébration de la messe chrismale, l'accès et le stationnement au parking de l'église seront interdits à compter du **lundi 25 mars 2024 à 17 heures et ce jusqu'au mardi 26 mars 2024 à 17 heures.**

Article 2 :

Le parking de l'église sera ainsi réservé aux seuls participants à l'évènement.
Des barrières, pour délimiter les périmètres, seront mises en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

En cas de stationnement gênant la manifestation, une procédure de **mise en fourrière** pourra être décidée à l'encontre du ou des véhicules concernés.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Le demandeur : ste-teresa-de-calcutta@diocese-annecy.fr
- Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le mardi 20 février 2024

Le Maire

Michel BEAL



A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the official seal.